



REGLEMENT CHALLENGE FETIS-LAHITTE CATEGORIE U12_U13F EDITION 2025_2026 - Version 1



Article 1 : catégories autorisées et encadrement

Le **Challenge Futsal 100% Féminin – U12_U13F** pour la saison 2025 / 2026, est réservé aux licencié(e)s :

- U13 filles.
- U12 filles.
- U11 filles (dans la limite de 1 joueuse maximum).

*P.S : aucune dérogation ne sera accordée aux clubs ; **le nombre de joueurs(es) par équipe est de 10 maximum.***

Les équipes seront obligatoirement encadrées par une personne licenciée (éducateur/trice ou dirigeant(e)) qui se doit d'être inscrite sur la feuille de plateau.

Article 2 : pré-inscriptions & inscriptions

A noter que les pré-requis pour pouvoir réaliser un pré-engagement sont les suivants :

- Avoir à minima 5 joueuses licenciées dans les années d'âges concernées à la date limite des pré-engagements.
- Avoir réalisé une démarche auprès de sa commune dans l'optique d'obtenir un accès au gymnase afin de pouvoir accueillir.

Les inscriptions se font par les clubs par retour de Googl Form jusqu'au **mardi 5 janvier 2026** et sont gratuites. À noter les modalités suivantes* pour pouvoir réaliser un engagement :

- 2 équipes maximum par club ou entente ou groupement peuvent être engagées pour cette épreuve (*selon les règles établies ci-dessous*).
- Fournir à minima un créneau de gymnase à la commission afin de faciliter l'organisation et la mise en place de l'épreuve.

P.S : en cas d'un nombre de créneaux jugés insuffisants, la commission se réserve le droit de faire des choix arbitraires pour garantir le bon déroulement de l'épreuve.

ANNEXE 3 : NOMBRE D'ÉQUIPES POSSIBLE :

Dans le cas où il est validé la possibilité pour un club d'engager plusieurs équipes dans la même catégorie, la logique à respecter pour engager le nombre d'équipes est la suivante :

Nombre de licenciés (2 années d'âges de la catégorie concernée)		Nombre d'équipes possibles
1 à 13 licenciés	→	1 équipe à 5
14 et plus licenciés	→	2 équipes à 5

N.B : la commission se basera sur le nombre de licenciés réels par club au 1^{er} décembre 2024 ; En cas d'incohérence entre votre nombre de licenciés sur une catégorie et vos engagements, une régulation sera alors opérée par la commission.

Article 3 : système de l'épreuve

Tours de qualification : les équipes engagées participeront à 2 journées de qualification positionnées les week-ends des **17.18 JANVIER 2026** et **31 JANVIER & 1er FEVRIER 2026** selon les calendriers réalisés par la commission Foot Féminin. L'organisation sportive proposée sera la suivante :

- Constitution d'une poule unique.
- 2 tours de brassage avec cumul de points lors de chaque plateau.
- Les six premiers de la poule accèdent à la finale départementale (6 équipes qualifiées pour la finale) ; **Important : un club ne pourra être représenté que par une seule équipe lors de la finale départementale.**
- A chaque journée, mise en place de plateaux de 3 à 5 équipes (plusieurs plateaux par poule sont mis en place). *Exemple : 40 équipes inscrites → 4 poules de 10 équipes → 2 plateaux de 5 équipes par poule et par journée.*

Finale départementale : les équipes qualifiées à l'issue des journées de qualification participeront à la phase finale du Futsal 100% Féminin (catégorie U12-U13F) ; La date, le lieu et les horaires seront prochainement communiqués par la commission correspondante.

Article 4 : temps de pratique

Tours de qualification :

- Plateau à 3 équipes : match de 2 x 12min – coup franc de pénalité à 10m à la 4^{ème} faute.
- Plateau à 4 équipes : match de 1 x 15min – coup franc de pénalité à 10m à la 5^{ème} faute.

- Plateau à 5 équipes : match de 1 x 10min – coup franc de pénalité à 10m à la 4^{ème} faute.

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Féminin.

Article 5 : feuilles plateaux et feuilles licences

Tours de qualification :

- Feuilles plateaux : les feuilles plateaux doivent être dûment remplies et signées avant d'être déposées sur la plateforme F.A.L.
- Feuilles licences : les feuilles licences doivent OBLIGATOIREMENT être remplies et déposées le jour du plateau pour être laissées au club accueil qui aura pour rôle de les déposer avec la feuille plateau.

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation.

Article 6 : sanctions et discipline

La Commission Foot Animation étant gérante de l'épreuve, elle peut être amenée à régler, ou faire régler par la commission jugée compétente, tous les litiges et inconvenances.

Article 7 : arbitrage

L'arbitrage proposé devra être proposé un arbitrage par les jeunes (avec un accompagnement bienveillant d'adultes compétents).

Article 8 : règles spécifiques & lois du jeu

Un document précis sur les « lois du jeu Futsal » est en cours de réalisation et sera transmis aux clubs ; Vous trouverez ci-dessous les règles incontournables de la pratique :

- 5c5 (dont 1 GB) pour maximum 10 joueuses inscrits sur la feuille de licences (5 remplaçantes).
- Tenue joueuse : maillots numérotés, chaussures « no marking », shorts, chaussettes, protège tibias.
- Utilisation obligatoire d'un ballon Futsal.
- Pas de hors-jeu.
- Pas de tacles et de charges autorisés (cumul des fautes collectives).
- Touches au pied / corners / coups francs : 4 secondes et adversaire à 5m.
- Sortie de but du gardien à la main : 4 secondes.
- Le gardien a 4 secondes pour jouer au pied lorsqu'il est dans son camp.
- Le gardien n'est utilisable qu'une fois par possession lorsqu'il est dans son camp.
- Remplacements à la volée.

Article 9 : classements plateaux & poules

Pour chaque plateau, le classement sera établi selon les modalités suivantes :

- Victoire = 4 points.

- Nul = 2 points.
 - Défaite = 1 point.
 - Forfait ou pénalité = 0 point.
- En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes sur le plateau, il sera tenu compte :
 - En premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
 - En cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, du plus petit nombre de but concédés sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du nombre de fautes collectives sur l'ensemble des matchs joués du plateau.

A l'issue de chaque journée de qualification, les équipes marquent des points comme suit :

1^{er} : 10 pts / 2^{ème} : 6 pts / 3^{ème} : 4 pts / 4^{ème} : 2 pts / 5^{ème} : 0 pt

Classement final : à l'issue des 3 journées qualificatives, le classement final est établi relativement au nombre de points gagnés par chaque équipe (ex : je finis 1^{er}, 2^{ème}, puis 1^{er}, je marque 10 + 6 + 10 = 26 pts).

En cas d'égalité pour deux ou plusieurs au terme des journées de qualification au sein d'une même poule, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

- En premier lieu, au nombre total de buts marqués.
- En cas de nouvelle égalité, au nombre total de buts encaissés.

P.S : dans le cas où un meilleur 2^{ème} doit être déterminé, il le sera en premier lieu au nombre de points marqués, puis au nombre de buts marqués, au nombre de buts encaissés et enfin au nombre de faute commises au long du tournoi (le plus bas total de fautes).

Article 10 : cas particuliers

Une joueuse ne sera pas autorisée à pratiquer dans 2 équipes ; Auquel cas la configuration se pose pour un club pour « nombre de joueuses insuffisants », voici les deux choix qui seront proposés à celui-ci :

- **Cas n°1 : le club choisit de faire jouer une joueuse dans les deux équipes** ; le club devra indiquer dès le départ dans quelle équipe (1 ou 2) ce dernier sera inscrit. A la fin du plateau, seuls les points accumulés par cette équipe seront conservés tandis que l'autre sera déclarée forfait (ses résultats ne seront pas comptabilisés et une victoire sera attribuée à chacun de ses adversaires).
- **Cas n°2 : le club choisit de cumuler l'ensemble de ses joueurs(es) présent(e)s dans une seule et unique équipe** ; Le plateau devra alors se constituer avec une équipe de moins de prévue (cette équipe déclarée « forfait » sera classée dernière avec 0 points).

- **Cas n°3 : 2 équipes ou plus du même club se trouvent en position de qualifiée à l'issue des trois journées de qualification** ; Seule une équipe sera retenue pour participer à la finale départementale selon les critères suivants :

- Équipe la mieux classée au niveau comptable ; ex : *le FC NULLE PART 1 termine 1^{er} de la poule A tandis que le FC NULLE PART 2 termine 2^{ème} de la poule B → le FC NULLE PART 1 est retenu au détriment du FC NULLE PART 2.*
- Si équipes à égalité au niveau comptable, l'équipe la plus haute dans la « hiérarchie » sera retenue ; ex : *FC NULLE PART 1 termine 1^{er} de la poule A tandis que le FC NULLE PART 2 termine 1^{er} de la poule B → le FC NULLE PART 1 est retenu au détriment du FC NULLE PART 2.*
- **A NOTER** : si les cas suivants se présentent, l'équipe suivante dans le classement de la poule concernée sera « repêchée ».

Article 11 : dispositions complémentaires

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la Commission organisatrice ; Ces décisions seront sans appel.